

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION  
EN EAU POTABLE DE LA REGION DE TOURNAN  
BP24 - 77221 TOURNAN CEDEX**

**E-mail : eaupotable.regiontournan1@orange.fr**

**☎ 01.64.07.31.04**

**Fax 01.64.07.86.33**

*Pour Affichage*

**COMPTE RENDU  
COMITE SYNDICAL du 02 SEPTEMBRE 2020**

Étaient présents :

**REMOND Bertrand**, Délégué titulaire d'Aubepierre-Ozouer-le Repos ; **GORRET Sylvain**, Délégué suppléant d'Aubepierre-Ozouer-le Repos ; **GIOTTI Salvatore**, Délégué titulaire de Bernay-Vilbert ; **LUCZAK Daizy**, Déléguée titulaire CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX (Courquetaine) ; **OMNES Jean-Claude**, Délégué titulaire CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX (Courquetaine) ; **ANTHOINE Emmanuel**, Délégué titulaire CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX (Chaumes-en-Brie) ; **MARTIN Pierre**, Délégué suppléant CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX (Argentières) ; **CASIER Patricia**, Déléguée titulaire CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX (Beauvoir) ; **LOMBARD Jérémy**, Délégué titulaire de Courpalay ; **MENARD Hervé**, Délégué titulaire de Courtomer ; **DUVEY Antoine**, Délégué suppléant de Courtomer ; **ROSSILLI Patrick**, Délégué titulaire de Fontenay-Trésigny ; **USSEGLIO-VIRETTA Guy**, Président-Délégué titulaire de Gretz-Armainvilliers ; **RENAUDET Denis**, Délégué titulaire de Gretz-Armainvilliers ; **MERAKCHI Jean-Claude**, Délégué titulaire de la Chapelle Iger ; **DAMERY Mathieu**, Délégué titulaire de Liverdy-en-Brie ; **BOBET Eric**, Délégué suppléant de Liverdy-en-Brie ; **LEVAILLANT Pascale**, Déléguée suppléant de Lumigny-Nesles-Ormeaux ; **PRESSON Bernard**, Délégué titulaire de Mortcerf ; **BIMBASIC Slobodan**, Délégué suppléant de Mortcerf ; **BONNIN Patrick**, Délégué titulaire de Presles-en-Brie ; **RICHARD Rolande**, Déléguée titulaire de Presles-en-Brie ; **HARAND Jérôme**, délégué suppléant de Presles-en-Brie ; **GADET Laurent**, Délégué suppléant de Quiers ; **PERCIK Patrick**, Délégué suppléant de Rozay-en-Brie ; **CUYPERS Marc**, Délégué titulaire du SIAEP de la Houssaye-en-Brie ; **GAUTIER Laurent**, Délégué Titulaire de Tournan-en-Brie ; **SONTOT Alain**, Délégué titulaire de Tournan-en-Brie ; **SEVESTE Claude**, Délégué suppléant de Tournan-en-Brie ; **FOLLIOT Pascal**, Délégué suppléant de Tournan-en-Brie ; **BOUSSARD Alain**, Délégué titulaire de Vaudoy-en-Brie ; **FRICK Martine**, Déléguée suppléant de Vaudoy-en-Brie ; **DEESWARTE Sophie**, Déléguée titulaire de Voinsles.

***Formant la majorité des membres en exercice.***

Étaient invités :

Madame Evelyne PAGES, Trésor Public, absente  
Monsieur Armand LANG, Sté LEXFIS, présent

Étaient absent excusés : ; **METIVIER Jean-Michel**, Délégué suppléant CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX (Courquetaine) ; **SPRUTTA-BOURGES Nathalie**, Déléguée suppléant de Gretz-Armainvilliers ; **ROUSSEL Mylène**, Déléguée suppléant de Gretz-Armainvilliers ; **MIR Chantal**, Déléguée suppléant de Liverdy-en-Brie ; **LANDRY Jacques**, Délégué titulaire de Quiers ; ; **BLANCHARD Maurice**, Délégué titulaire de Rozay-en-Brie ;

**Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 18H07.**

## **Point 1 – INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL ET ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Guy USSEGLIO-VIRETTA, Président du Comité Syndical Mixte d’Alimentation en Eau Potable, procède à l’installation des Membres titulaires et des Membres suppléants des communes historiques et des communes de la Brie Centrale ayant intégrées, le Syndicat mixte fermé, au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (arrêté préfectoral du 30/12/2014) comme suit :

Liste des Communes	Membre titulaire	Membre suppléant
Courquetaine (CC Brie des Rivières et Châteaux)	LUCZAK Daisy OMNES Jean-Claude	FOURNIER Annick METIVIER Jean-Michel
Gretz-Armainvilliers	Guy USSEGLIO-VIRETTA Denis RENAUDET	Nathalie SPRUTTA-BOURGES Mylène ROUSSEL
Liverdy en Brie	Mathieu DAMERY François MORATILLE	Chantal MIR Eric BOBET
Presles en Brie	Patrick BONNIN Rolande RICHARD	Daniel LANDY Jérôme HARAND
Tournan en Brie	Laurent GAUTIER André SONTOT	Claude SEVESTE Pascal FOLLIOU
Châtres (en attente de désingation)	Monsieur le Maire Michel ROLLIN	Monsieur le 1 <sup>er</sup> Adjoint Serge CARTHAGENA
Fontenay-Tresigny	Patrick ROSSILLI	Jacques BIRLOUET
Rozay-en-Brie	Maurice BLANCHARD	Patrick PERCIK
Voinsles	Sophie DESWARTE	Etienne BEAUGRAND
Vaudoy-en-Brie	Alain BOUSSARD	Martine FRICK
Bernay-Vilbert	Salvatore GIOTTI	Michel ROOSEN
Courpalay	Jérémy LOMBARD	Thierry HERRY
La Chapelle Iger	Jean MERAKCHI	Jacques PLANQUETTE
Quiers	Jacques LANDRY	Laurent GADET
Aubepierre-Ozouer-Le-Repos	Bertrand REMOND	Sylvain GORRET
Mortcerf	Bernard PRESSON	Solobodan BIMBASIC
Courtomer	Hervé MENARD	Antoine DUVEY

Lumigny-Nesles-Ormeaux en attente de désignation	Madame le Maire Pascale LEVAILLANT	Monsieur le 1 <sup>er</sup> Adjoint Guy MINGOT
Hautefeuille (CA Coulommiers Pays de Brie) en attente de désignation	Monsieur le Président Ugo PEZZETTA	Monsieur le 1 <sup>er</sup> Vice-Président Bernard JACOTIN
Chaumes-en-Brie	Emmanuel ANTHOINE	François VENANZUOLA
Beauvoir	Casier Patricia	THIERIOT Jean-Louis
Argentières	SAINT-JALMES Patrice	MARTIN Pierre
Le SIAEP de la Houssaye-en-Brie	Marc CUYPERS	Sylvie CHEVALIER

Le Président sortant venant de procéder à l'installation des délégués titulaires et suppléants des communes adhérentes ci-dessus, l'assemblée délibérante désigne, comme secrétaire, Monsieur DUVEY Antoine, membre le plus jeune au sein de l'assemblée réunie.

## **Point 2 – ELECTION DU PRESIDENT**

Le Président sortant quitte la tribune et sous la présidence de Monsieur PRESSON Bernard, doyen de l'assemblée. Il est procédé au vote du futur Président.

Conformément au règlement intérieur du Syndicat, l'assemblée est informée que les votes se feront à bulletins secrets.

L'assemblée est informée qu'une seule candidature a été déposée le 24/08/2020 par Monsieur Guy USSEGLIO-VIRETTA.

Monsieur PRESSON Bernard fait procéder au vote.

Chaque délégué, a déposé dans l'urne, son bulletin de vote.

Le dépouillement du scrutin assuré par M. DUVEY Antoine a donné le résultat suivant :

Nombre de votants : 26

(Soit 48 voix pour la compétence Affaires Générales)

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 43

A déduire, bulletins blancs : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 42

**Monsieur USSEGLIO-VIRETTA Guy est élu Président avec 42 voix.**

## **Point 3 - ELECTION DES VICE-PRESIDENTS**

**Le président réintègre la tribune et informe l'assemblée que 7 candidatures aux postes de Vice-Présidents ont été déposées dans le respect des délais au Syndicat de la manière suivante :**

- 1 - ROSSILLI Patrick, le 18/08/2020
- 2 - OMNES Jean-Claude, le 19/08/2020
- 3 - CUYPERS Marc, le 20/08/2020

... / ...

- 4 - BONNIN Patrick, le 22/08/2020
- 5 - GAUTIER Laurent, le 24/08/2020
- 6 - BLANCHARD Maurice, le 25/08/2020
- 7 - ANTHOINE Emmanuel, le 26/08/2020

#### **ELECTION DU 1<sup>ER</sup> VICE-PRESIDENT :**

Le Président demande, en séance, si parmi les candidats, certains ne souhaitent pas se présenter à la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidence.

Messieurs ROSSILLI P, OMNES JC, CUYPERS M, GAUTIER L, BLANCHARD M et ANTHOINE E ont souhaité retirer leurs candidatures.

**L'Assemblée est informée qu'il ne reste qu'une seule candidature au poste de 1<sup>er</sup> Vice-Président, celle de Monsieur BONNIN Patrick. A la demande du Président, l'assemblée procède au vote.**

Chaque délégué, a déposé dans l'urne, son bulletin de vote.

Le dépouillement du scrutin assuré par M. DUVEY Antoine a donné le résultat suivant :

Nombre de votants : 26

(Soit 48 voix pour la compétence Affaires Générales)

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 46

A déduire, bulletins blancs : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 45

**Le Président informe l'assemblée que Monsieur BONNIN Patrick est élu 1<sup>er</sup> Vice-Président avec 45 voix.**

#### **ELECTION DU 2<sup>eme</sup> VICE-PRESIDENT :**

Le Président demande, en séance, si parmi les candidats, certains ne souhaitent pas se présenter à la 2<sup>ème</sup> Vice-Présidence.

**Messieurs ROSSILLI P, OMNES JC, CUYPERS M et ANTHOINE E. ont désiré retirer leurs candidatures au poste de 2<sup>ème</sup> vice-président.**

**L'Assemblée est informée qu'il ne reste que deux candidatures au poste de 2<sup>ème</sup> Vice-Président, celle de Messieurs BLANCHARD M. et GAUTIER L. A la demande du Président, l'assemblée procède au vote.**

Chaque délégué, a déposé dans l'urne, son bulletin de vote.

Le dépouillement du scrutin assuré par M. DUVEY Antoine et BONNIN Patrick a donné le résultat suivant :

Nombre de votants : 26

( Soit 48 voix pour la compétence Affaires Générales)

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 46

A déduire, bulletins blancs : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 46  
dont :

... / ...

- M. BLANCHARD M. : 15 VOIX
- M GAUTIER L. : 31 VOIX

**Le Président informe l'assemblée que Monsieur GAUTIER Laurent est élu 2<sup>ème</sup> Vice-Président avec 31 voix.**

**ELECTION DU 3<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT :**

Le Président demande, en séance, si parmi les candidats, certains ne souhaitent pas se présenter à la 3<sup>ème</sup> Vice-Présidence.

**Messieurs OMNES JC, CUYPERS M et BLANCHARD M. ont désiré retirer leurs candidatures au poste de 3<sup>ème</sup> vice-président**

**L'Assemblée est informée qu'il ne reste que deux candidatures au poste de 3<sup>ème</sup> Vice-Président, celle de Messieurs ROSSILLI P. et ANTHOINE E. A la demande du Président, l'assemblée procède au vote.**

Chaque délégué, a déposé dans l'urne, son bulletin de vote.

Le dépouillement du scrutin assuré par M. DUVEY Antoine et BONNIN Patrick a donné le résultat suivant :

Nombre de votants : 26

( Soit 48 voix pour la compétence Affaires Générales)

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 46

A déduire, bulletins blancs : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 46  
dont :

- M. ROSSILLI Patrick : 32 VOIX
- M. ANTHOINE Emmanuel : 14 VOIX

**Le Président informe l'assemblée que Monsieur ROSSILLI Patrick est élu 3<sup>ème</sup> Vice-Président avec 32 voix.**

**ELECTION DU 4<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT :**

Le Président demande, en séance, si parmi les candidats, certains ne souhaitent pas se présenter à la 4<sup>ème</sup> Vice-Présidence.

**Messieurs BLANCHARD M. et ANTHOINE E. ont désiré retirer leurs candidatures au poste de 4<sup>ème</sup> vice-président.**

**L'Assemblée est informée qu'il ne reste que deux candidatures au poste de 4<sup>ème</sup> Vice-Président, celle de Messieurs OMNES JC. et CUYPERS M. A la demande du Président, l'assemblée procède au vote.**

Chaque délégué, a déposé dans l'urne, son bulletin de vote.

Le dépouillement du scrutin assuré par M. DUVEY Antoine et BONNIN Patrick a donné le résultat suivant :

... / ...

Nombre de votants : 26

( Soit 48 voix pour la compétence Affaires Générales)

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 46

A déduire, bulletins blancs : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 46

dont :

- **M. OMNES Jean-Claude** : 21 VOIX
- **M. CUYPERS Marc** : 24 VOIX

**Le Président informe l'assemblée que Monsieur CUYPERS Marc est élu 4<sup>ème</sup> Vice-Président avec 24 voix.**

#### **Point 4 – INDEMNITES ALLOUEES AU PRESIDENT**

Le Président rappelle que conformément à la loi les indemnités allouées au Président sont basées sur la population de l'ensemble des Communes composant le syndicat. Par conséquent, la catégorie à prendre en compte est la tranche de 50 000 à 99 999 habitants et de fixer, de fait, l'indemnité attribuée au Président, à 29.53 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, que soient attribuées les indemnités de fonction au Président, comme définies ci-dessus.

#### **Point 5 – INDEMNITES ALLOUEES AUX VICE-PRESIDENTS**

Le Président rappelle que conformément à la loi les indemnités allouées aux Vice-Présidents sont basées sur la population de l'ensemble des Communes composant le syndicat. Par conséquent, la catégorie à prendre en compte est la tranche de 50 000 à 99 999 habitants et de fixer, de fait, l'indemnité attribuée aux Vice-Présidents, est fixée à 11.81% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, que soient attribuées les indemnités de fonction aux Vice-Présidents, comme définies ci-dessus.

#### **Point 6 – CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Le Président informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à la constitution de la commission d'appel d'offres qui est composée d'un Président (le Président du Syndicat) et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

Le Président demande aux Membres de l'assemblée si quelqu'un souhaite présenter sa candidature en qualité de membre titulaire et en qualité de membre suppléants.

Ont présenté en séance leurs candidatures comme suit :

En tant que Membres titulaires : **Monsieur GAUTIER L, Madame LUCZAK D, Monsieur BONNIN P, Monsieur CUYPERS M, Monsieur ANTHOINE E.**

En tant que Membres Suppléants : **Monsieur OMNES JC, Monsieur BOUVELE D, Monsieur ROSSILLI P, Monsieur BOUSSARD A, Madame RICHARD R.**

Constituant ainsi une seule liste (liste 1)

Le Président informe l'assemblée que conformément au règlement intérieur, l'élection se fera à bulletins secrets.

Chaque délégué a déposé dans l'urne un bulletin de vote pour la liste 1

... / ...

Le dépouillement du scrutin assuré par M. DUVEY Antoine et BONNIN Patrick a donné le résultat suivant :

Nombre de votants : 26

(Soit 48 voix pour la compétence Affaires Générales)

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne : 46

A déduire, bulletins blancs : 1

Reste, pour le nombre de suffrage exprimés : 45

Nombre de postes pourvus : 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants

Le Président informe que la CAO est ainsi constituée :

Le Président : USSEGLIO-VIRETTA Guy

**Membres Titulaires** :

- M. GAUTIER Laurent
- Mme LUCZAK Daizy
- M. BONNIN Patrick
- M. CUYPERS Marc
- M. ANTHOINE Emmanuel

**Membres Suppléants** :

- M. OMNES Jean-Claude
- M. BOUVELE Daniel
- M. ROSSILLI Patrick
- M. BOUSSARD Alain
- Mme RICHARD Rolande

**Point 7 – DESIGNATION DES MEMBRES DELEGUES AU SYAGE**

La Président informe l'assemblée que le SyAGE est un syndicat mixte fermé à la carte exerçant les 4 compétences suivantes : Assainissement eaux usées ; Gestion des eaux pluviales ; GEMAPI et Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres. Sachant que le SMIAEP de la région de Tournan est adhérent, il doit être représenté au sein du Comité Syndical du SyAGE pour la compétence « Mise en œuvre du SAGE ».

Il convient donc de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant afin de siéger au sein du Comité Syndical du SyAGE au titre de la compétence « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres ».

Le Président, Guy USSEGLIO-VIRETTA, informe l'assemblée qu'il dépose sa candidature en qualité de membre titulaire et demande par la même occasion si sont d'autres personnes souhaitent candidater à cette fonction. Aucune autre candidature n'est déposée. Dans un second temps, il est demandé à l'assemblée si quelqu'un souhaite poser sa candidature en tant que Membre suppléant : Monsieur OMNES Jean-Claude pose sa candidature.

Le Président rappelle que conformément au règlement intérieur, la désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant se fera par vote à bulletins secrets. Le Président propose à l'assemblée de voter.

Chaque délégué a déposé dans l'urne un bulletin de vote pour chaque membre.

Le dépouillement du scrutin assuré par M. DUVEY Antoine et BONNIN Patrick a donné le résultat suivant :

**Membre titulaire** : M. USSEGLIO-VIRETTA Guy

Nombre de votants : 26

(Soit 48 voix pour la compétence Affaires Générales)

... / ...

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne : 46

A déduire, bulletins blancs : 0

Reste, pour le nombre de suffrage exprimés : 46

**Membre suppléant** : M. OMNES Jean-Claude

Le dépouillement du scrutin a donné le résultat suivant :

Nombre de votants : 26

Soit 48 voix pour la compétence Affaires Générales

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne : 46

A déduire, bulletins blancs : 0

Reste, pour le nombre de suffrage exprimés : 46

Sont donc élus, pour siéger à compter de l'installation du nouveau comité syndical, pour la compétence « mise en œuvre du SAGE » :

- **Monsieur USSEGLIO-VIRETTA, Membre titulaire**
- **Monsieur OMNES Jean-Claude, Membre suppléant**

#### **Point 8 – DELEGATIONS CONSENTIES AU PRESIDENT**

Le Président informe l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que celui-ci peut recevoir, pour la durée de son mandat, délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant.

Il est donc suggéré à l'assemblée qu'elle l'autorise à :

1. Passer les contrats d'assurance,
2. Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
3. A prendre, en son nom, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des accords-cadres et des marchés publics relevant d'une procédure adaptée (MAPA) ainsi que toute décision concernant les avenants s'y rapportant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
4. A tenter au nom du Syndicat les actions en justice ou de défendre le Syndicat dans les actions intentés contre lui, devant toute juridiction, y compris en appel pour l'ensemble des litiges pouvant se présenter dans toutes les instances et dans tous les domaines d'une façon générale pour ester en justice au nom du Syndicat pendant la durée de son mandat ; cette autorisation comporte également la désignation d'un avocat chargé de représenter et venir en défense des intérêts du Syndicat dans l'affaire et ses suites.
5. A demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions que ce soit en fonctionnement ou en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical accorde, à l'unanimité au Président une délégation d'attribution pour les compétences énumérées ci-dessus, sachant qu'il devra rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du Comité Syndical, des décisions prises dans le cadre de celles-ci.

**Point 9 – APPROBATION DU COMTE RENDU DU 5 MARS 2020**

Le compte rendu du 5 mars 2020 n'appelant aucune observation de la part des membres présents, celui-ci est adopté à l'unanimité.

**Point 10 - QUESTIONS DIVERSES**

Pas de question diverse.

**Tous les points de l'ordre du jour étant épuisés, le Président clôture la séance à 20h53.**

